



GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R03-2024-002

PUBLIÉ LE 3 JANVIER 2024

Sommaire

Direction Générale Administration / Direction du Juridique et du Contentieux

R03-2024-01-02-00003 - 20240102_ Arrêté portant subdélégation de signature de M. Eddy VITALIS, chef du centre de services partagés interministériel, à ses collaborateurs. (6 pages) Page 3

R03-2024-01-03-00001 - 20240103_Arrêté portant délégation de signature à M. Annicet LOEMBE, directeur général de la cohésion et des populations par intérim. (3 pages) Page 10

R03-2024-01-02-00001 - Arrêté portant désignation par intérim de M. Annicet LOEMBE, en qualité de directeur général de la cohésion et des populations. (1 page) Page 14

Direction Générale de la Coordination et de l'Animation du Territoire /

R03-2024-01-02-00002 - Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Margot RENAULT, directrice générale de la coordination et de l'animation territoriale, à ses collaborateurs. (4 pages) Page 16

Direction Générale Administration

R03-2024-01-02-00003

20240102_ Arrêté portant subdélégation de signature de M. Eddy VITALIS, chef du centre de services partagés interministériel, à ses collaborateurs.

**ARRÊTÉ n°
portant subdélégation de signature de M. Eddy VITALIS,
Chef du centre de services partagés interministériel (CSPI),
à ses collaborateurs**

Le chef du centre de services partagés interministériel

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Antoine POUSSIER, administrateur de l'État du deuxième grade, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU l'arrêté n°266/SG/SML/BRH du 25 février 2010 portant création du centre de prestations comptables interministériel de la préfecture de la région Guyane – plate-forme CHORUS ;

VU l'arrêté n°R03-2023-04-03-00001 du 3 avril 2023 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

VU l'arrêté n° R03-2023-09-18-00013 du 18 septembre 2023 portant délégation de signature à M. Eddy VITALIS, chef du centre de services partagés interministériel (CSPI) ;

ARRÊTE :

Article 1 : Dans le cadre de l'activité courante du centre des services partagés interministériels et de leurs attributions respectives,

est autorisée, en fonction de son habilitation, Mme Gwénaëlle MULLER, adjointe :

- à effectuer dans Chorus, les opérations de saisie et de liquidation des actes afférents aux décisions de gestion financière et comptable prises par les services ordonnateurs dont les programmes sont gérés dans Chorus ;
- à effectuer dans Chorus, les opérations de saisie et de liquidation des titres de perception relatifs aux recettes non fiscales émises pour le recouvrement des créances détenues par les services ordonnateurs à l'encontre des débiteurs publics ou des tiers
- à effectuer dans Chorus, les opérations de saisie de création et modification de tiers à valider dans Chorus, les actes d'engagement, de liquidation et d'ordonnancement afférents aux décisions de gestion financière et comptable prises par les services ordonnateurs dont les programmes sont gérés dans Chorus ; à procéder au nettoyage des flux et à piloter les travaux de fin de gestion,
- à valider dans Chorus, les actes de liquidation et d'ordonnancement afférents aux décisions de gestion financière et comptable prises par les services ordonnateurs dont les programmes sont gérés dans Chorus ;

sont autorisés, en fonction de leurs habilitations

- M. Alexandre BONTEMPS, responsable des engagements juridiques, des demandes de paiement, chargé de la certification du service fait, des travaux de fin de gestion et correspondant chorus applicatif ;

- Mme Lucette TELON, responsable des engagements juridiques, des demandes de paiement, des recettes, chargée de la certification du service fait ; à valider dans Chorus, les titres de perception relatifs aux recettes non fiscales émises pour le recouvrement des créances détenues par les services ordonnateurs à l'encontre des débiteurs publics ou des tiers ;
- M. Vincent AMARANTHE, responsable des engagements juridiques, des demandes de paiement, chargé de la certification du service fait ; à procéder au nettoyage des flux et à piloter les travaux de fin de gestion.
- Mme. Gaëlle HODOUL, responsable des engagements juridiques, des demandes de paiement, chargé de la certification du service fait ; à procéder au nettoyage des flux et à piloter les travaux de fin de gestion.
- Mme Simonia CAMARA, responsable des engagements juridiques, des demandes de paiement, chargée de la certification du service fait ; à procéder au nettoyage des flux et à piloter les travaux de fin de gestion.

à valider dans Chorus, les actes d'engagement, de liquidation et d'ordonnancement afférents aux décisions de gestion financière et comptable prises par les services ordonnateurs dont les programmes sont gérés dans Chorus ; à procéder au nettoyage des flux et à piloter les travaux de fin de gestion.

sont autorisés, en fonction de leurs habilitations :

- Mme Annie Christiane GIRARD, responsable des demandes de paiement, chargée de la certification du service fait; responsable des engagements juridiques
- Mme Laurence PANELLE, responsable des demandes de paiement, chargée de la certification du service fait ; responsable des engagements juridiques

à valider dans Chorus, les actes de liquidation et d'ordonnancement afférents aux décisions de gestion financière et comptable prises par les services ordonnateurs dont les programmes sont gérés dans Chorus ;

Est autorisé, en fonction de son habilitation :

- Mme Ariane JACQUEMIN, responsable de la comptabilité auxiliaire des immobilisations ; à effectuer les opérations comptables liées aux immobilisations, à procéder au nettoyage des flux et à piloter les travaux de fin de gestion.

Dans le cadre de l'activité courante du centre des services partagés interministériels et de leurs attributions respectives,

- Mme Sabrina ARNAUD, gestionnaire des engagements juridiques, des demandes de paiement, de la liquidation des recettes et chargée de la certification du service fait, à procéder au nettoyage des flux.
- Mme Katia CHARLERY, gestionnaire des engagements juridiques, des demandes de paiement, de la liquidation des recettes et chargée de la certification du service fait ; à procéder au nettoyage des flux.
- Mme Gaëlle FALLEAU, gestionnaire des engagements juridiques, des demandes de paiement, de la liquidation des recettes et chargée de la certification du service fait ; à procéder au nettoyage des flux.
- Mme Natalia GAUBERT, gestionnaire des engagements juridiques, des demandes de paiement, de la liquidation des recettes et chargée de la certification du service fait, à procéder au nettoyage des flux .
- Mme Ariane JACQUEMIN, gestionnaire des engagements juridiques, des demandes de paiement, de la liquidation des recettes et chargée de la certification du service fait ;
- Mme Samantha LEANDRE, gestionnaire des engagements juridiques, des demandes de paiement, de la liquidation des recettes et chargée de la certification du service fait, à procéder au nettoyage des flux.
- Mme Marie MERISE, gestionnaire des engagements juridiques, des demandes de paiement, de la liquidation des recettes et chargée de la certification du service fait, à procéder au nettoyage des flux,

- Mme Catherine NOKO, gestionnaire des engagements juridiques, des demandes de paiement, de la liquidation des recettes et chargée de la certification du service fait. à procéder au nettoyage des flux .
- Mme Elielma RANDOL, gestionnaire des engagements juridiques, des demandes de paiement, de la liquidation des recettes et chargée de la certification du service fait, à procéder au nettoyage des flux,
- M. Sternn ROBIN, gestionnaire des engagements juridiques, des demandes de paiement, de la liquidation des recettes et chargé de la certification du service fait, à procéder au nettoyage des flux,
- Mme Mélanie SANTONI, gestionnaire des engagements juridiques, des demandes de paiement, de la liquidation des recettes et chargée de la certification du service fait ; à procéder au nettoyage des flux.
- Mme Christel SAUQUET, gestionnaire des engagements juridiques, des demandes de paiement, de la liquidation des recettes et chargée de la certification du service fait ; à procéder au nettoyage des flux.
- Mme Dominique STEWENSON, gestionnaire des engagements juridiques, des demandes de paiement, de la liquidation des recettes et chargée de la certification du service fait ; à procéder au nettoyage des flux.

sont autorisés :

- à effectuer dans Chorus, les opérations de saisie et de liquidation des actes afférentes aux décisions de gestion financière et comptable prises par les services ordonnateurs dont les programmes sont gérés dans Chorus ;
- à effectuer dans Chorus, les opérations de saisie et de liquidation des titres de perception relatifs aux recettes non fiscales émises pour le recouvrement des créances détenues par les services ordonnateurs à l'encontre des débiteurs publics ou des tiers
- à effectuer dans Chorus, les opérations de saisie de création et modification de tiers

Article 2 : Les programmes visés à l'article 1 sont les suivants :

PROGRAMME	INTITULES
102	Accès et retour à l'emploi
103	Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques
104	Intégration et accès à la nationalité française
109	Aide à l'accès au logement
110	Aide économique et financière au développement
111	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail
112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire
113	Paysages, eau, biodiversité
119	Concours financiers aux communes et groupements de commune (DGD Bibliothèques et DETR/DSIL)
122	Concours spécifique et administration pour les Travaux Divers d'Intérêt Local (TDIL)
123	Conditions de vie outre-mer
124	Conduite et soutien des politiques sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative

129	Coordination du travail gouvernemental
131	Création
134	Développement des entreprises et du tourisme pour l'économie sociale et solidaire
135	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
137	Égalité entre les femmes et les hommes
138	Emploi outre-mer
139	Enseignement privé du premier et du second degrés
140	Enseignement scolaire public du premier degré
141	Enseignement scolaire public du second degré
142	Enseignement supérieur et recherche agricoles
143	Enseignement technique agricole
147	Politique de la ville
148	Fonction publique
149	Forêt
150	Formations supérieures et recherche universitaire – CPER (au titre du PITE)
152	Gendarmerie nationale
154	Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires
155	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail de la Mission Travail et Emploi – Assistance technique FSE
156	Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local
157	Handicap et dépendance
159	Expertise, information géographique et météorologique
161	Intervention des services opérationnels (sécurité civile)
162	Programme des interventions territoriales de l'État (PITE)
163	Jeunesse et vie associative
164	Cour des comptes et autres juridictions financière
165	Conseil d'État et autres juridictions administratives
172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires
174	Énergie et après-mines
175	Patrimoine
176	Police nationale
177	Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables

180	Presse et médias
181	Prévention des risques
182	Protection judiciaire de la jeunesse
183	Protection maladie
186	Recherche culturelle et culture scientifique
203	Infrastructures et services de transports
204	Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins
205	Sécurité et affaires maritimes outre-mer et étranger
206	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
207	Éducation routière
209	Solidarité à l'égard des pays en développement
214	Soutien de la politique de l'éducation nationale
215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
216	Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur
217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, de développement durable et de l'aménagement du territoire
218	Conduite et pilotage des politiques économiques et financières
219	Sport
224	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture
230	Vie de l'élève
231	Vie étudiante (au titre du PITE)
232	Vie politique, culturelle et associative
302	Facilitation et sécurisation des échanges
303	Immigration et asile
304	Inclusion sociale et protection des personnes
305	Stratégie économique et fiscale
307	Administration territoriale
333	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées
334	Livres et industries culturelles
348	Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants
349	Fonds pour la transformation de l'action publique « OSE » et « PACT Guyane »
354	Administration territoriale de l'État
357	Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire
361	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

362	Écologie : Plan de relance en faveur de l'environnement et l'économie verte,
363	Plan de relance: Compétitivité financement des entreprises ou des commandes de l'État
364	COHESION Plan de relance :la mise à l'abri des personnes en situation de grande précarité
380	Accélération de la transition écologique dans les territoires « fonds vert »
612	Aviation civile -navigation aérienne (hors sûreté DEAL-DNA)
613	Soutien aux prestations de l'aviation civile
722	Contribution aux dépenses immobilières de l'État
723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État
754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières
780	Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité
832	Avances aux collectivités et établissements publics
833	Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes
852	Prêts à des états étrangers pour consolidation de dettes envers la France
862	Prêts pour le développement économique et social
L102	Fonds européens hors budget FEHBE

Article 3 : Le secrétaire général des services de l'État et les délégués successifs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la Direction Régionale des Finances Publiques de la Guyane et publié au recueil des actes administratifs.

Cayenne, le 02 janvier 2024

Chef de service CSPI
Direction des Finances et des Moyens

M. Eddy VITALIS

Direction Générale Administration

R03-2024-01-03-00001

20240103_Arrêté portant délégation de signature à M. Annicet LOEMBE, directeur général de la cohésion et des populations par intérim.



PRÉFET DE LA GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ n° portant délégation de signature à M. Annicet LOEMBE Directeur général de la cohésion et des populations par intérim

Le préfet de la Guyane

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Antoine POUSSIER, administrateur de l'État du deuxième grade, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU l'arrêté du 30 janvier 2020 portant nomination (direction générale des services déconcentrés de l'État en Guyane) de M. Bruno BOIS, attaché d'administration hors classe, directeur adjoint des populations de Guyane, chargé des politiques sociales, de prévention et de l'inclusion ;

VU l'arrêté du 24 septembre 2021 portant nomination de Mme Jocelyne BARTHELEMY, attachée principale d'administration de l'État, en qualité de directrice adjointe chargée de l'antenne de Saint-Laurent du Maroni, au sein de la direction générale de la cohésion et des populations ;

VU l'arrêté du 04 octobre 2022 portant nomination de M. Annicet LOEMBE, agent contractuel, en qualité de directeur général adjoint des populations de la Guyane ;

VU l'arrêté n°R03-2024-01-02-00001 du 2 janvier 2024 portant désignation par intérim de M. Annicet LOEMBE, agent contractuel, en qualité de directeur général de la cohésion et des populations ;

VU l'arrêté n°R03-2023-04-03-00001 du 3 avril 2023 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

SUR proposition du secrétaire général des services de l'État ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M. Annicet LOEMBE, directeur général de la cohésion et des populations de Guyane par intérim, à l'effet de signer les actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents, dans les matières relevant de ses attributions et dans les limites fixées à l'article 5.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Annicet LOEMBE, à l'effet de procéder à la programmation, à la répartition et à l'ordonnancement secondaire des recettes non fiscales et des dépenses publiques des crédits de l'État pour les programmes ci-après :

PROGRAMMES	UO	INTITULES
102	-	Accès et retour à l'emploi
103	-	Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques
104	-	Intégration et accès à la

		nationalité française
111	-	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail
124	-	Conduite et soutien des politiques sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative
131	DR73 UO D673	Création
134	-	Développement des entreprises et du tourisme
135	-	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
137	-	Égalité entre les femmes et les hommes
155	-	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail de la Mission Travail et Emploi – Assistance technique FSE
157	-	Handicap et dépendance
159	-	Expertise, information géographique et météorologique
162	UO 0162-D973-DPOP	Programme des interventions territoriales de l'État (PITE)
163	0163-D973-D973	Jeunesse et vie associative
175	DR73 UO D673	Patrimoines
177	-	Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables
180	CMIC UO C301	Presse et médias
219	0219-D973-D973	Sport
224	DR73 UO D673	Soutien aux politiques du ministère de la Culture
303	-	Immigration et asile
304	-	Inclusion sociale et protection des personnes
334	DR73 UO D673	Livre et industries culturelles
361	DR73 UO D673	Culture
363	0363-CMCC	Compétitivité
364	0364-MENJ-SPGY	Cohésion

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Annicet LOEMBE, la délégation de signature prévue aux articles précités est conférée à M. Bruno BOIS, directeur adjoint chargé des politiques sociales, prévention et inclusion.

Article 4 : En cas de cumul d'absences ou d'empêchements de M. Annicet LOEMBE et de M. Bruno BOIS, délégation de signature prévue est conférée dans les mêmes conditions à Mme Jocelyne BARTHELEMY, directrice adjointe chargée de l'antenne de Saint-Laurent du Maroni.

Article 5 : Restent soumis à ma signature :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre les avis défavorables à l'engagement de dépenses émis par le directeur régional des finances publiques, contrôleur financier local ;
- les déclinatoires de compétences et arrêtés de conflit ;
- les arrêtés, décisions ou conventions attributives de subvention d'un montant supérieur à 23 000€ pour les porteurs privés et 90 000 € pour les porteurs publics ;
- la passation des accords-cadres et des marchés publics d'un montant supérieur à 150 000 € HT ;
- les correspondances de principe adressées à l'administration centrale ;
- les réponses aux courriers des parlementaires, des maires et au président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;
- les actes portant nomination des membres des comités, conseils et commissions ;
- les courriers ou mémoires adressés au parquet et aux juridictions pénales, civiles, administratives ou financières ;
- les prescriptions archéologiques préventives (diagnostics, fouilles préventives, modifications) relatives aux projets portés par le Centre National d'Études Spatiales en Guyane et aux projets miniers ;
- les arrêtés de composition des commissions régionales prévues par la réglementation relative au champ de compétence de la culture, de la jeunesse et des sports, à l'exception des désignations lors des renouvellements partiels.

Article 6 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°R03-2023-09-18-00006 du 18 septembre 2023 relatif au même objet.

Article 7 : Le secrétaire général des services de l'État et le directeur général de la cohésion et des populations par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Cayenne, le 3 JAN 2024

Le préfet,


Antoine POUSSIER

Direction Générale Administration

R03-2024-01-02-00001

Arrêté portant désignation par intérim de M.
Annictet LOEMBE, en qualité de directeur général
de la cohésion et des populations.



**PRÉFET
DE LA GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ n°
portant désignation par intérim de M. Annicet LOEMBE en qualité de
directeur général de la cohésion et des populations**

Le préfet de la Guyane

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
VU le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;
VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Antoine POUSSIER, administrateur de l'État du deuxième grade, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;
VU l'arrêté du 04 octobre 2022 portant nomination de M. Annicet LOEMBE, agent contractuel, en qualité de directeur général adjoint de la cohésion des populations ;
VU l'arrêté du 28 décembre 2023 portant nomination de Mme Frédérique RACON, administratrice de l'État, sur un emploi des services d'inspection générale ou de contrôle de groupe II à l'inspection générale des affaires sociales à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
VU l'arrêté n°R03-2023-04-03-00001 du 3 avril 2023 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

SUR proposition du secrétaire général des services de l'État ;

ARRÊTE :

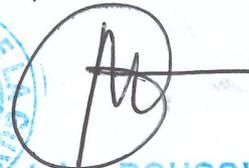
Article 1^{er} : M. Annicet LOEMBE est chargé d'exercer, par intérim, les fonctions de directeur général de la cohésion et des populations de Guyane à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 : Le secrétaire général des services de l'État est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le recueil des actes administratifs.

Cayenne, le **2 JAN 2024**

Le préfet,




Antoine POUSSIER

Direction Générale de la Coordination et de
l'Animation du Territoire

R03-2024-01-02-00002

Arrêté portant subdélégation de signature de
Mme Margot RENAULT, directrice générale de la
coordination et de l'animation territoriale, à ses
collaborateurs.

ARRÊTÉ n°

**portant subdélégation de signature de Mme Margot RENAULT,
secrétaire générale adjointe des services de l'État et
directrice générale de la coordination et de l'animation territoriale, à ses collaborateurs**

La directrice générale de la coordination et de l'animation territoriale

VU le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Antoine POUSSIER, administrateur de l'État du deuxième grade, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU le décret du 13 décembre 2023 portant nomination de Mme Margot RENAULT, conseillère référendaire, en qualité de secrétaire générale adjointe des services de l'État et directrice générale de la coordination et de l'animation territoriale de la Guyane, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU l'arrêté du 18 novembre 2022 portant nomination de Mme Myriam ESQUIROL, attachée d'administration de l'État hors classe, en qualité de directrice générale adjointe de la coordination et de l'animation territoriale de la Guyane ;

VU l'arrêté n° R03-2023-12-21-00014 portant délégation de signature à Mme Margot RENAULT, secrétaire générale adjointe des services de l'État et directrice générale de la coordination et de l'animation territoriale de la Guyane, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU l'arrêté n°R03-2023-04-03-00001 du 3 avril 2023 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Myriam ESQUIROL, directrice générale adjointe de la coordination et de l'animation territoriale de Guyane, à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à l'activité de la direction générale de la coordination et de l'animation territoriale, conformément aux articles 1, 2, 3 et 5 de la délégation de signature de Mme Margot RENAULT, secrétaire générale adjointe des services de l'État et directrice générale de la coordination et de l'animation territoriale.

I – AU TITRE DE LA COHÉSION TERRITORIALE ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Béatrice JAN, directrice de la cohésion territoriale et des collectivités territoriales, à l'effet de signer les actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances, documents et conventions attributives de subventions d'un montant inférieur à 100 000 €, relevant de la direction de la cohésion territoriale et des collectivités territoriales, y compris les actes mentionnés à l'article 3 et à l'exception de ceux prévus à l'article 5 de la délégation de signature de Mme Margot RENAULT, secrétaire générale adjointe des services de l'État et directrice générale de la coordination et de l'animation territoriale.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Mme Béatrice JAN, à l'effet de procéder à la programmation, à la répartition et à l'ordonnancement secondaire des recettes non fiscales et des dépenses publiques des crédits de l'État, pour les programmes ci-après:

PROGRAMMES	UO	INTITULES
112	0112-D973	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire
119	UO119-C001-D973	Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements
119	UO119-C001-DGUY	Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements
119	UO119-C002-DGUY	Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements
122	UO 0122-C002-D973	Concours spécifique et administration pour les Travaux Divers d'Intérêt Local (TDIL)
123	0123-D973 UO 123-D973-D973 UO 123-D973-DPDE	Conditions de vie outre-mer au titre de la Continuité Territoriale (action 3) : FEBCS (Fonds d'Echanges à but Educatif, Culturel et Sportif) au titre des subventions du Ministère de l'Outre-Mer (action 7) : FCR (Fonds de Coopération Régionale)
138	UO 0138-C004-D973	Emploi outre-mer
162	UO 0162-D973-DCAT	Programme des interventions territoriales de l'État (PITE)
305	UO305-ESSR-ESGU	Stratégies économiques (économie sociale et solidaire)
349	UO 0349-CBDU-DRGU UO 0349-GUYA-RGUY	Fonds pour la transformation de l'action publique « PACT Guyane » Fonds incivilité
362	UO 0362-MCTR-C973	Écologie (dotation régionale d'investissement de rénovation des bâtiments énergétiques)
362	UO 0362-MCTR-D973	Dotation de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments du bloc départemental dit « DSID rénovation thermique » et du bloc communal dit « DSIL rénovation thermique »

363	UO 0363-DITP-D973	Numérique Etat-appels à projets DITP
380	BOP 380-GUYA	Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (« fond vert »)
754	UO 0754-C001-D973	Amendes de police
754	UO 754-C001-DGUY	Amendes de police

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice JAN, délégation de signature est donnée, dans les mêmes termes, à M. Cyrille VALLEE, directeur adjoint de la cohésion territoriale et des collectivités territoriales.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice JAN et M. Cyrille VALLEE, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Hémode PINDY, cheffe du service du contrôle administratif des collectivités, à l'effet de signer les actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant de ses attributions, à l'exception de ceux prévus à l'article 5 de la délégation de signature de Mme Margot RENAULT, secrétaire générale adjointe des services de l'État et directrice générale de la coordination et de l'animation territoriale.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice JAN et M. Cyrille VALLEE, délégation de signature est donnée à Mme Maud GUILLOT, cheffe du service du financement des projets du territoire, à l'effet de signer les actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant de ses attributions, à l'exception des conventions attributives de subventions et de ceux prévus à l'article 5 de la délégation de signature de Mme Margot RENAULT, secrétaire générale adjointe des services de l'État et directrice générale de la coordination et de l'animation territoriale.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice JAN et M. Cyrille VALLEE, délégation de signature est donnée à Mme Maud GUILLOT, à l'effet de procéder à la programmation, à la répartition et à l'ordonnancement secondaire des recettes non fiscales et des dépenses publiques des crédits de l'État pour les programmes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

II – AU TITRE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Article 8 : Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle CABASSUD, conseillère du Préfet sur les programmes européens et de coopération régionale, à l'effet de signer les actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant de ses attributions, à l'exception de ceux prévus à l'article 5 de la délégation de signature Mme Margot RENAULT, secrétaire générale adjointe des services de l'État et directrice générale de la coordination et de l'animation territoriale.

Article 9 : Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle CABASSUD, à l'effet de procéder à la programmation, à la répartition et à l'ordonnancement secondaire des recettes non fiscales et des dépenses publiques des crédits de l'État pour les programmes ci-après :

BOP	PROGRAMME	INTITULES
0172-DR23-GUYA	172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires
Non précisé	155	FSE et FSE + (Fonds social Européen) – Assistance Technique
UO 123-D973-D973	123	au titre de la Continuité Territoriale (action 3) : FEBECS (Fonds d'Echanges à but Educatif, Culturel et Sportif)
UO 123-D973-D973	123	au titre des subventions du Ministère de l'Outre-Mer (action 7) :

		FCR (Fonds de Coopération Régionale)
Non précisé	209	<i>au titre de la Coopération décentralisée et sous la responsabilité du MEAE- Ministère de l'Europe et des affaires étrangères</i> « Solidarité à l'égard des pays en développement »

Article 10: Délégation de signature est donnée à Mme Nadine AMUSANT, déléguée régionale à la recherche et la technologie, à l'effet de procéder à la programmation, à la répartition et à l'ordonnancement secondaire des recettes non fiscales et des dépenses publiques des crédits de l'État pour les programmes mentionnés à l'article 9 du présent arrêté.

III – AU TITRE DE LA MISSION FONCIÈRE

Article 11: Délégation de signature est donnée à M. Thomas REQUILLART, adjoint au directeur de la mission foncière, à l'effet de signer les actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances, documents, relevant de la direction de la mission foncière, à l'exception de ceux prévus à l'article 5 de la délégation de signature de Mme Margot RENAULT, secrétaire générale adjointe des services de l'État et directrice générale de la coordination et de l'animation territoriale.

Article 12 : La directrice générale de la coordination et de l'animation territoriale et ses délégués successifs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Cayenne, le 2/01/2024

La directrice générale de la coordination et de l'animation territoriale

 Margot RENAULT